

La charte du réseau

Les professionnels de santé qui adhèrent au réseau Paris Diabète conviennent de définir et de mettre en œuvre en commun un ensemble de dispositions visant à améliorer la prise en charge des diabétiques parisiens. Dans ce but, ils s'accordent pour participer à un fonctionnement coordonné permettant de conjuguer leurs compétences, dans le respect des rôles de chacun, et de faire émerger au sein du réseau une compétence collective, au bénéfice de ses patients. Ce fonctionnement repose sur les principes suivants :

- le partenariat entre les membres du réseau, impliquant une répartition des interventions selon les attributions de chacun, à égalité de droit et de devoir;
- la mise en œuvre de règles de bonne pratique basée sur des référentiels consensuels, visant à une détection précoce des difficultés des patients;
- l'adhésion volontaire du patient au fonctionnement du réseau;
- l'orientation de chaque patient vers les ressources de compétences les mieux adaptées à son état;
- un accès facilité à des prestations de proximité, à visée éducative et préventive, visant à rendre le patient acteur dans la maîtrise de sa maladie;
- un effort permanent de communication par le partage d'information, entre intervenants autour d'un même patient, avec l'accord de celui-ci;
- une recherche permanente de qualité, par la contribution de chaque membre du réseau à l'évaluation des activités entreprises;
- l'entretien et l'adaptation des compétences de chacun;
- la reconnaissance et la rémunération appropriée de l'ensemble des fonctions assumées par chacun des professionnels.

Tournez svp

La charte du réseau

Les professionnels de santé qui adhèrent au réseau Paris Diabète conviennent de définir et de mettre en œuvre en commun un ensemble de dispositions visant à améliorer la prise en charge des diabétiques parisiens. Dans ce but, ils s'accordent pour participer à un fonctionnement coordonné permettant de conjuguer leurs compétences, dans le respect des rôles de chacun, et de faire émerger au sein du réseau une compétence collective, au bénéfice de ses patients. Ce fonctionnement repose sur les principes suivants :

- le partenariat entre les membres du réseau, impliquant une répartition des interventions selon les attributions de chacun, à égalité de droit et de devoir;
- la mise en œuvre de règles de bonne pratique basée sur des référentiels consensuels, visant à une détection précoce des difficultés des patients;
- l'adhésion volontaire du patient au fonctionnement du réseau;
- l'orientation de chaque patient vers les ressources de compétences les mieux adaptées à son état;
- un accès facilité à des prestations de proximité, à visée éducative et préventive, visant à rendre le patient acteur dans la maîtrise de sa maladie;
- un effort permanent de communication par le partage d'information, entre intervenants autour d'un même patient, avec l'accord de celui-ci;
- une recherche permanente de qualité, par la contribution de chaque membre du réseau à l'évaluation des activités entreprises;
- l'entretien et l'adaptation des compétences de chacun;
- la reconnaissance et la rémunération appropriée de l'ensemble des fonctions assumées par chacun des professionnels.

Tournez svp

Contrat du professionnel

J'accepte de participer aux activités de ce réseau aux conditions suivantes :

1. Travailler en partenariat avec les autres membres du réseau pour une prise en charge globale et coordonnée des patients.
2. Réunir les compétences professionnelles nécessaires à la prise en charge des patients, notamment en participant à des actions de formation inter-professionnelles, à l'initiative du réseau.
3. Proposer le plus largement possible aux patients diabétiques d'adhérer au réseau.
4. Mettre en œuvre les référentiels de pratiques définis au sein du réseau.
5. Accepter la mise en commun d'informations relatives aux patients et participer au recueil de données, dans le respect du secret médical.
6. Contribuer aux évaluations des activités entreprises par la transmission de données.
7. Participer à l'actualisation du fonctionnement du réseau.

En contrepartie, je bénéficierai de la part du réseau :

1. Des rémunérations proposées par le réseau en fonction de ma participation, selon des critères annoncés ;
2. Du droit d'être associé aux différentes publications ou interventions faites au nom du réseau.

Fait le : __ / __ / ____

A : _____

Signature et cachet du professionnel:

Cet exemplaire est à renvoyer au réseau

Contrat du professionnel

J'accepte de participer aux activités de ce réseau aux conditions suivantes :

1. Travailler en partenariat avec les autres membres du réseau pour une prise en charge globale et coordonnée des patients.
2. Réunir les compétences professionnelles nécessaires à la prise en charge des patients, notamment en participant à des actions de formation inter-professionnelles, à l'initiative du réseau.
3. Proposer le plus largement possible aux patients diabétiques d'adhérer au réseau.
4. Mettre en œuvre les référentiels de pratiques définis au sein du réseau.
5. Accepter la mise en commun d'informations relatives aux patients et participer au recueil de données, dans le respect du secret médical.
6. Contribuer aux évaluations des activités entreprises par la transmission de données.
7. Participer à l'actualisation du fonctionnement du réseau.

En contrepartie, je bénéficierai de la part du réseau :

1. Des rémunérations proposées par le réseau en fonction de ma participation, selon des critères annoncés ;
2. Du droit d'être associé aux différentes publications ou interventions faites au nom du réseau.

Fait le : __ / __ / ____

A : _____

Cet exemplaire est à conserver